

15 juillet 2014

## **Cahier des charges pour la formation à l'olfaction et l'évaluation sensorielle des huiles essentielles**

### Contexte

FranceAgriMer, dans le cadre d'un projet européen Alcotra, nommé Officina Aromataria, pour lequel il est partenaire, souhaite organiser des actions de qualification de jurys de professionnels des huiles essentielles et faire réaliser une évaluation sensorielle de différentes huiles essentielles produites en Provence et en Italie.

La mise en place d'un descriptif olfactif et sensoriel pour différentes huiles essentielles, permettra d'une part de faciliter le travail des jurys d'experts professionnels (pour l'AOP huile essentielle de lavande de Haute-Provence) et d'autre part de mieux qualifier ces produits destinés à la vente en circuits courts. Des parfumeurs professionnels, des analystes sensoriels et autres professionnels apporteront leur expertise et savoir-faire à la réalisation de cette action.

### Descriptif des actions à mettre en oeuvre

#### **1- Qualification et formation des membres du jury d'olfaction de l'huile essentielle de lavande AOP :**

##### Objectifs :

- Acquérir un langage commun pour décrire les composantes olfactives de la lavande AOP de Haute Provence
- « Objectiver » l'expertise olfactive des membres du jury et notamment justifier les critères d'élimination
- Définir les bases d'une méthode d'appréciation olfactive de la lavande AOP qui puisse être ensuite facilement transmise

##### Moyens :

Une journée de formation pour les membres du jury AOP et pour les producteurs à organiser, avec la participation d'un parfumeur spécialisé dans les huiles. La journée pourrait se présenter de la façon suivante : le matin un debriefing technique d'une séance de jury et l'après-midi une ouverture sur les liens de la lavande AOP avec la parfumerie, ses divers usages, ses intérêts d'emploi etc...

#### **2- Réalisation d'analyses sensorielles et olfactives sur diverses huiles essentielles emblématiques du territoire, création d'une échantillothèque**

##### Objectifs :

- Acquérir un langage descriptif commun des huiles essentielles qui puisse être valorisé dans le cadre de la vente directe en circuits courts.

- Favoriser l'amélioration des pratiques de production, en connaissant mieux les impacts positifs ou négatifs de ces pratiques, sur la qualité sensorielle des huiles essentielles.
- Faciliter les échanges entre professionnels de la filière et avec les consommateurs, avec les parfumeurs.

Moyens :

- Faire réaliser par des parfumeurs, des spécialistes en analyse sensorielle et des producteurs des descriptions olfactives et sensorielles de plusieurs huiles essentielles :
  - lavande AOP de Haute Provence,
  - lavande clonale Diva,
  - lavandin grosso de la démarche Censo,
  - lavande maillette,
  - thym linalol,
  - menthe (origine France)
  - menthe de Pancalieri.
- D'une eau florale :
  - Eau florale de rose centifolia de Grasse

Ces descriptions seront aussi réalisées pour 4 huiles essentielles de lavande/lavandin avec défaut, de façon à pouvoir communiquer auprès des professionnels sur les causes potentielles de ces défauts (processus d'amélioration des bonnes pratiques).

- Avoir pour chacune des huiles analysées un descriptif précis de ses caractéristiques sensorielles et olfactives.
- Constituer une échantillothèque pour ces diverses huiles essentielles analysées.

Attendus du prestataire :

FranceAgriMer souhaite confier la réalisation de ces actions à un prestataire compétent ayant déjà eu des expériences réussies en matière de formation et d'analyse sensorielle et olfactive. Le prestataire devra disposer d'un lieu adapté à la réalisation de ces analyses.

Le prestataire aura la charge de :

- L'organisation de la formation pour le jury d'experts de l'AOP lavande de Haute-Provence selon les critères précisés dans l'action 1.
- La réalisation de l'action 2 intitulée, réalisation d'analyses sensorielles et olfactives sur diverses huiles essentielles emblématiques du territoire, création d'une échantillothèque, selon les critères décrits ci-dessus.

Le travail devra être achevé au plus tard en décembre 2014.

**Les prestataires seront jugés sur la base des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :**

- La qualité de l'offre par rapport aux attendus du cahier des charges
- Le coût des prestations
- Les délais de réalisation

Le prestataire devra établir une offre de service et un devis détaillé sur la base des attendus de ce cahier des charges. Ces éléments sont **à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> août 2014** à :  
Viviane Cataldo – FranceAgriMer BP 8 04130 Volx - mail : [viviane.cataldo@franceagrimer.fr](mailto:viviane.cataldo@franceagrimer.fr)  
- tel : 04.92.79.34.46